

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

CERTI F 2109 - Avril 2023

Entreprise audité :	KNAUF FIBRE	Date : 8/02/2024
Site de :	LA COTE	Auditeur : Pierre PASCAL
Activités du site :	Production de GPI	N° affaire : 12438
	NON	Durée de l'audit : 0,25 jour(s)
	OUI	Audit sur site : oui non
	NON	
	OUI	
	NON	
	NON	
	NON	

cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme :	Produits fabriqués sur le site Panneaux de laine de bois avec caractéristiques d'isolation thermique (gamme FIBRA) et panneaux de laine pour les plafonds (gamme ORGANIC)
---------------------------	---

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre :	ISO 9001
Taille des granulés plastiques présents sur le site :	de 1 mm pour les billes expansibles à 5mm pour les billes expansées

1 - EQUIPEMENTS		CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Conforme	Billes et poussières/fines de PSE: Aspirateur Billes et poussière/fines de PSE: Balayeuse aspiratrice Billes et poussières fines de PSE: Séparateur hydrocarbure Billes : plaque d'obturation Billes : Toiles de silo. Billes : Filets de récupération sur les abords extérieurs.
1.2	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme	Les équipements et les dispositifs de confinement et de récupération sont en adéquation à la taille des granulés.
2- PROCEDURES			
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Conforme	Vu les consignes pour la réception des matières premières expansibles FR29605 du 6/12/2023 Vu les consignes et les gammes de nettoyage aux postes de production dans la gamme de maintenance de niveau 1 MAI802B du 7/02/2024 Vu le fichier d'enregistrement du programme de nettoyage sur chaque poste de production registre Maintenance niveau 1. Vu le programme de GMAO.
2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme	Vu la consigne en cas de déversement accidentel FR29620 du 5/12/2023 visé par chaque opérateur lors de la causerie OCS.
2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	Vu la cartographie des zones à risque (détaillée zone par zone) pour les GPI et servant pour les audits de surveillance mensuelle. 13. Zone Octabins -14. PSE Bâtiment prod - 15. PSE Stock blocs - 16. PSE Bâtiment silos (matière expansée)- 17. Abords extérieurs zone atelier PSE (dont caniveaux)- 20. Stockage zone déchets (dont abords et benes de recyclage vers PSE)- 22. Bâtiment stockage XTherm- 27. Abords délimitation site (coté KF) dont fossés/ caniveaux- 28. Abords délimitation site (extérieur KF) dont fossés/ caniveaux
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme	Les emballages utilisés pour le stockage et la réception des billes expansibles sont adaptés (octabins spécifiques au transport des GPI) Les billes expansées sont stockées dans des silos adaptés (Toiles spécifiques dans un local sécurisé ou dans des trémies métalliques

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

CERTI F 2109 - Avril 2023

2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme	Vu le registre informatisé de surveillance programmée et enregistrée des emballages au niveau des zones de stockage des emballages des granulés et des produits finis.
2.6	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	Les opérations de nettoyage avec les aspirateurs pour les billes et poussières fines de PSE sont réalisées quotidiennement dans chaque zone, atelier, stockage et derrière chaque machine.
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Pas de bassin de rétention sur le site (les réseaux et séparateurs assurent le confinement et la récupération éventuelle des granulés) Vu le plan de maintenance pour les séparateurs (Curage deux fois par an par une entreprise agréée) Vu rapport du 21/08/2023 de OSIS Vu les résultats d'analyses semestrielles des rejets d'eau pluviale et industrielle. vu rapport MAPE
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Une balayeuse mécanique à brosse nettoie deux fois par semaine les abords du site.
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Conforme	Vu le programme de maintenance MX GMAO
3- FORMATION, SENSIBILISATION			
3.1	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Conforme	Vu les attestations de formation OCS du personnel lors des causeries oct/2023 et intégré à l'accueil des nouveaux embauchés Vu le protocole de sécurité distribué aux transporteurs (brochure de sensibilisation aux chauffeurs pour le chargement et de déchargement des Octabins) Vu le plan de prévention 127K-4 du 18/08/23 entreprise ELECT ENR précisant les modalités de surveillance et de nettoyage avant pendant et après les travaux.
4 - CONTRÔLE INTERNE			
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Améliorable	Chaque zone fait l'objet d'un contrôle mensuel avec une évaluation suivant des critères définis permettant d'atteindre un niveau de maîtrise des dispersions des GPI optimum (aujourd'hui la cible est inférieure à 3 à l'intérieur des bâtiments de production et plateformes de stockage, inférieure à 2 sur le périmètre intérieur du site et égale à 1 (absence de GPI sur les abords extérieurs du site) L'objectif visé de 100% des zones à évaluer n'a pu être atteint (86%) sur le dernier trimestre. Un plan d'actions de rattrapage a été mis en place.

Conclusions de l'audit : L'engagement pris depuis plusieurs années par le groupe KNAUF avec pour objectif zéro perte de granulés appelée "Opération Clean Sweep" (OCS) a permis de mettre en place sur le site les actions nécessaires pour améliorer la configuration du site, établir et publier les procédures internes, former et responsabiliser les employés à la prévention, au confinement, au nettoyage et à l'élimination des pertes, auditer régulièrement les performances et engager les partenaires à poursuivre les mêmes objectifs. Cet objectif a été atteint sur le site..

AVIS

FAVORABLE

supprimer la mention inutile

L'exploitant met à disposition du public sur son site internet l'attestation de conformité ou une synthèse du/des rapport(s) d'audit, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.